



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2026/08

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 12 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD – FABRE – HURLIN - HIBSCHELE – Mes POULLET – BAECKER – MM COULON – AUBIN – NEVEU – Mmes ARNAUD GIBOULET – MENALDO KEBDANI

ABSENTS : Mmes FOURES – SCHMITT – DE CORO – M. BECHARD - - Mme PANAFIEU – MM REBUFFAT - ALTIER

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN (à partir du point n° 4)
M. BECHARD à M. AUBIN
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme DE CORO à Mme ARNAUD GIBOULET
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

OBJET : Budget primitif 2026

Le conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales
VU l'instruction 2026/06 portant affectation du résultat de l'année 2025,
CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances du 17 février 2025,
CONSIDERANT le vote du budget par chapitre,
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026, tel qu'arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement :	2 522 446.52 €
Section d'investissement :	1 889 923.37 €
RAR 2024	175 470.33 €
Résultat reporté	41 387.61 €
TOTAL prévision investis.	2 106 781.31 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé